

V  
(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES  
COMMISSION EUROPÉENNE

**Appel à propositions 2019 — EAC/A03/2018**

**Programme Erasmus+**

(2018/C 384/04)

**1. Introduction et objectifs**

Le présent appel à propositions est basé sur le règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant «Erasmus+»: le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport et abrogeant les décisions n° 1719/2006/CE, n° 1720/2006/CE et n° 1298/2008/CE<sup>(1)</sup>, ainsi que sur les programmes de travail annuels Erasmus+ 2018 et 2019. Le programme Erasmus+ couvre la période allant de 2014 à 2020. Les objectifs généraux et spécifiques du programme Erasmus+ sont énumérés aux articles 4, 5, 11 et 16 dudit règlement.

**2. Actions**

Le présent appel à propositions porte sur les actions suivantes du programme Erasmus+.

Action clé n° 1 (AC 1) — Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

- Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- Masters communs Erasmus Mundus

Action clé n° 2 (AC 2) — Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

- Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse
- Universités européennes
- Alliances de la connaissance
- Alliances sectorielles pour les compétences
- Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur
- Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse

Action clé n° 3 (AC 3) — Soutien à la réforme des politiques

- Projets «dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse»

Activités Jean Monnet

- Chaires Jean Monnet
- Modules Jean Monnet
- Centres d'excellence Jean Monnet
- Soutien Jean Monnet à des associations
- Réseaux Jean Monnet
- Projets Jean Monnet

<sup>(1)</sup> JO L 347 du 20.12.2013, p. 50.

## Sport

- Partenariats collaboratifs
- Partenariats collaboratifs à petite échelle
- Manifestations sportives européennes à but non lucratif

### 3. Éligibilité

Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Erasmus+. En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que des partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse.

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du programme Erasmus+ <sup>(1)</sup>:

- les États membres de l'Union européenne,
- les pays de l'AELE/EEE: l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège,
- les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne: la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie.

En outre, certaines actions du programme Erasmus+ sont ouvertes aux organisations de pays partenaires.

Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

À l'attention des candidats britanniques: veuillez noter que les critères d'éligibilité doivent être respectés pendant toute la durée de la subvention. Si le Royaume-Uni se retire de l'Union européenne au cours de la période de subvention sans conclure avec l'Union européenne un accord veillant notamment à ce que les candidats britanniques continuent à être admissibles, ces derniers cesseront de recevoir un financement de l'Union européenne (tout en continuant, dans la mesure du possible, à participer au projet) ou seront contraints d'abandonner le projet, en fonction des dispositions applicables de la convention de subvention.

### 4. Budget et durée des projets

L'exécution du présent appel à propositions est subordonnée à la disponibilité des crédits qui sont prévus dans le projet de budget pour 2019 après l'adoption par l'autorité budgétaire du budget pour 2019 ou, si le budget n'est pas adopté, des crédits qui sont prévus par le système des douzièmes provisoires.

Le budget total alloué à l'appel à propositions est estimé à 2 733,4 millions d'EUR, ventilés comme suit:

Éducation et formation:	2 503,4 millions	( <sup>2</sup> ) d'EUR
Jeunesse:	167,7 millions	d'EUR
Jean Monnet:	13,7 millions	d'EUR
Sport:	48,6 millions	d'EUR

Le budget total alloué à l'appel à propositions ainsi que sa répartition sont indicatifs et peuvent être modifiés moyennant une modification des programmes de travail annuels Erasmus+. Les candidats potentiels sont invités à consulter régulièrement les programmes de travail annuels Erasmus+ et leurs modifications, publiés sur:

[https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/annual-work-programmes\\_fr](https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/annual-work-programmes_fr)

pour ce qui est du budget disponible pour chaque action couverte par l'appel.

Le montant des subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction de facteurs tels que le type de projet et le nombre de partenaires concernés.

(<sup>1</sup>) Les activités Jean Monnet sont ouvertes aux candidatures d'organisations du monde entier.

(<sup>2</sup>) Ce montant comprend les fonds destinés à la dimension internationale de l'enseignement supérieur (306 millions d'EUR au total).

## 5. Délai de présentation des candidatures

Tous les délais de présentation des candidatures mentionnés ci-dessous expirent à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles.

Action clé n° 1	
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	5 février 2019
Mobilité des individus dans le domaine de l'enseignement supérieur	5 février 2019
Mobilité des individus dans les domaines de l'EFP, l'éducation scolaire et l'éducation des adultes	5 février 2019
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2019
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	1 <sup>er</sup> octobre 2019
Masters communs Erasmus Mundus	14 février 2019
Masters communs Erasmus Mundus — Appel conjoint UE-Japon	1 <sup>er</sup> avril 2019
Action clé n° 2	
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	5 février 2019
Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation et de la formation	21 mars 2019
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2019
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	1 <sup>er</sup> octobre 2019
Universités européennes	28 février 2019
Alliances de la connaissance	28 février 2019
Alliances sectorielles pour les compétences	28 février 2019
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	7 février 2019
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	24 janvier 2019
Action clé n° 3	
Projets «dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse»	5 février 2019 30 avril 2019 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Actions Jean Monnet	
Chaires, modules, centres d'excellence, soutien aux associations, réseaux, projets	22 février 2019
Actions dans le domaine du sport	
Partenariats collaboratifs	4 avril 2019
Partenariats collaboratifs à petite échelle	4 avril 2019
Manifestations sportives européennes à but non lucratif	4 avril 2019

Veuillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

## 6. Informations détaillées

Les conditions détaillées du présent appel à propositions, y compris les priorités, figurent dans le guide du programme Erasmus+ à l'adresse Internet suivante:

[http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide\\_fr](http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide_fr)

Le guide du programme Erasmus+ fait partie intégrante du présent appel à propositions et les conditions de participation et de financement qui y sont exposées s'appliquent intégralement à cet appel.

---